

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26

Date convocation : 02/04/2024
Affichage : 02/04/2024

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Guylène BLAES, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian GAILLARD, Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Henri PROUHEZE à Liliane PERISSAGUET, Thierry CHAZE à Guylène BLAES, Pierre MALET à Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

Objet : INSTALLATION D'UN PONTON FLOTTANT AU NIVEAU DE LA BASE NAUTIQUE DE PALHERES :

Monsieur le Président rappelle qu'il a été prévu, au budget 2024, l'installation d'un ponton flottant au niveau de la base nautique de Palhères sur le Lac de Naussac.

Cet investissement fait par ailleurs partie des priorités définies dans le cadre d'intervention en matière d'aménagements et d'équipements touristiques sur et autour du Lac de Naussac validé par le Conseil Communautaire le 20 avril 2021.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider le projet d'installation du ponton flottant et à solliciter, pour son financement, une subvention auprès de l'Etablissement Public Loire au titre de l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'installation d'un nouveau ponton flottant au niveau de la base nautique de Palhères pour un montant de **27 513, 25 € HT**.

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etablissement Public Loire au titre de l'année 2024.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense subventionnable : 27 513, 25 € HT

Plan de financement :

- | | |
|--|--------------|
| - Subvention sollicitée auprès de l'Etablissement Public Loire | 15 000, 00 € |
| - Autofinancement CCHA (+ TVA) | 12 513, 25 € |



DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.